

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

Nom : Hervé

Prénom : Cédric

Adresse : 43 av Jules Isaac 13100 AIX EN PROVENCE

dénommé le bailleur d'une part

et :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

dénommé le preneur d'autre part

Il a été convenu d'une location saisonnière pour ..... locataires pour la période du....., ..... Heure au....., .....Heure

Adresse de la location : 64 rue Jean-Jacques Rousseau • 75001 Paris • France

### **Type de location :**

Studio de 30m2 (2 à 3 personnes)

4ème étage (sans ascenseur), sur cour (sans vis-à-vis proche) .

Comprenant : | Salon/Chambre, | Kitchenette tout équipée, | Salle de Bain/Toilettes

Montant du loyer : ..... charges comprises.

Forfait d'électricité soit 6KW/jour en été, 12KW/jour en hiver.

Tout supplément au delà est réglé directement au propriétaire après relevé de compteur à l'arrivée et au départ (électricité selon tarif en vigueur).

Le preneur à pris l'option "Linge de maison".

Le preneur à pris l'option "Ménage".

L'acompte de .....€ a été versé par le preneur.

Le solde de ..... devra être versé le jour de la remise des clefs, en espèces uniquement.

L'intégralité a été versé par le preneur.

Un dépôt de garantie de 400 euros devra être versé par chèque ou 200 euros en espèces le jour de la remise des clés soit le ..... ou 200 euros par PayPal maximum la veille de votre arrivée (remboursés sans frais).

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux loués et un plan d'accès.

Fait en deux exemplaires à ..... le .....

Le bailleur  
Cédric Hervé

Le locataire  
Lu et approuvé

## CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles-ci après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

a) Les heures d'arrivée et de départ sont normalement prévues :

- Arrivée à partir de 14H
- Départ avant 12H

En cas de dépassement sans avertissement de + de 45mn de l'heure de rendez-vous convenue, un supplément de 10€ par 1/4 d'heure de dépassement sera dû.

**b) Il est convenu qu'en cas de désistement :**

**- du locataire :**

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd l'acompte versé,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

**- du bailleur :**

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.

c) Si un retard de plus de deux jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

d) Obligation d'occuper les lieux personnellement (3 personnes maximum), de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couette et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint.

Le studio est livré dans un état de propreté impeccable, et doit être rendu raisonnablement propre : vaisselle faite, poubelles vidées, et si possible literie défaits.

S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ,

- le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 50 euros), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location,
- le prix de nettoyage des éléments de couchage (couette, oreillers, housse de canapé, matelas) rendus anormalement sales ou tachés,
- une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant le carrelage, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, parquet, vitres, literie, etc. ...

f) Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs, vol, incendie, dégât des eaux et les recours des voisins (en principe déjà compris dans votre assurance habitation close "villégiature").

Vous pouvez vous assurer chez notre partenaire ADAR : voir infos sur le site.

Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

g) Le dépôt de garantie devra être payé en espèces, par chèque ou PayPal. Il sera restitué au plus tard 1 semaine après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

h) Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le bailleur  
Cédric Hervé

Le locataire  
Lu et approuvé

## ACCÈS

**64 Jean-Jacques Rousseau - 75 001 PARIS**

**Attention : la rue est divisée en 2 tronçons séparés.**

**La partie où vous devez vous rendre se trouve derrière l'Église St Eustache, portail bleu à côté du bar "le Crapaud".**

**Code porte 1 :** 6B0A2 (puis poussez la porte)

**Porte 2 :** (porte vitée au fond à gauche : sonnez à l'interphone à "Hervé").

Quand vous aurez les clefs, vous aurez un "pass" en plastique noir à insérer dans la fente de l'interphone pour ouvrir la porte.

**Monter l'escalier jusqu'au 4<sup>ème</sup> étage : petite porte droite (en haut des quelques marches).**

**Station Les Halles :**

**Métro :** Les Halles, ligne 4 (sortie Saint-Eustache, Place Carrée) et Châtelet, lignes 1, 7 et 14 (sortie Place Carrée)

**RER :** Châtelet-Les Halles, lignes A, B et D (sortie Rambuteau puis Forum - Place Carrée)

Il y a de nombreuses sorties à la station : prenez la sortie "Saint-Eustache, Place Carrée"

Si vous êtes perdu, cherchez des panneaux indiquant l'Église St Eustache, c'est un bon repère : la rue Jean-Jacques Rousseau se trouve sur la gauche de l'église à quelques 10aines de mètres.

**Bus :** 67, 74, 85 arrêt Coquillière les Halles

